



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 72975

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'annonce de la création et de l'attribution de 500 postes supplémentaires en Seine-Saint-Denis. Il y a, effectivement d'énormes problèmes dans ce département où les professeurs ainsi que les instituteurs se plaignent de plus en plus de ne pouvoir faire correctement leur travail, puisqu'il y est, presque en permanence, impossible d'y effectuer un enseignement quelconque face à l'agressivité et à la violence de nombreux élèves. Ce ne semble donc être essentiellement pas un problème d'effectif d'enseignants. Car même s'il en manque, c'est parce que beaucoup d'entre eux sont exténués d'avoir à lutter quotidiennement contre certains enfants sans aucune éducation, ne respectant pas leur professeur qui finissent, pour certains de ces derniers, par sombrer dans une dépression. Les enseignants suffisamment forts psychologiquement arrivent à s'en sortir alors que ceux, moins armés pour faire face à cette agressivité et ces incivilités n'y parviennent pas. Et cela se vérifie dans toutes les zones sensibles du pays, pas seulement en Seine-Saint-Denis. Ce n'est donc pas en ajoutant des enseignants que le problème sera résolu. Il conviendrait de repenser totalement la question de l'enseignement dans les zones aussi difficiles que celle-ci en prévoyant, par exemple, la présence d'un surveillant par classe difficile, ce qui permettrait à l'enseignant d'enseigner et non pas de passer son temps à essayer d'obtenir quelques minutes d'attention. En recrutant des surveillants dans certains établissements, on rassurerait les professeurs. Il conviendrait, également, de sensibiliser davantage et vraiment les élèves de ces établissements que le respect du professeur est la condition à la poursuite de leurs études. Il y aurait peut-être matière à effectuer, chaque début d'année, une grande réunion de sensibilisation au civisme et au respect du professeur. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle compte entreprendre à ce sujet et si elle envisage d'éventuels états généraux de l'enseignement scolaire afin de repenser l'éducation dans les milieux difficiles et de soutenir les enseignants par des mesures appropriées.

Texte de la réponse

L'académie de Créteil a bénéficié dans l'enseignement du premier degré public de la création de 405 nouveaux emplois d'enseignants à la rentrée 2013, de 380 emplois à la rentrée 2014 et 445 emplois supplémentaires lui seront attribués à la rentrée 2015. Afin de répondre aux difficultés particulières rencontrées en Seine-Saint-Denis, un plan d'action ambitieux a été mis en place par la ministre. Il combine un effort d'envergure en termes de moyens (500 emplois entre les rentrées 2015 et 2017 après 150 emplois à la rentrée 2013 et 147 emplois à la rentrée 2014) avec la mise en oeuvre de mesures d'amélioration de la formation et de l'accueil des enseignants. Entre 2012 et 2017, ce seront près de 800 postes supplémentaires qui auront été attribués à la Seine-Saint-Denis pour accueillir dans de bonnes conditions les élèves supplémentaires, renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes » et développer la scolarisation des moins de trois ans. L'éducation prioritaire sera également renforcée par une augmentation de 20 % des réseaux d'éducation prioritaire au nombre de 78 dont 27 REP+. Le nombre de postes offerts au concours externe sera augmenté et un concours supplémentaire a été créé pour la session 2015. Mais les mesures prises en faveur des écoles de Seine-Saint-Denis n'ont pas seulement pour objectif d'augmenter le nombre d'emplois et le recrutement de nouveaux professeurs des

écoles. Elles permettront également d'améliorer le niveau de formation de ces futurs enseignants en proposant une formation en alternance dès la première année de master et de construire ainsi sur les deux années de master un parcours d'apprentissage du métier d'enseignant. Par ailleurs, le recrutement, l'accueil et la formation des enseignants contractuels sera amélioré et leur expérience sera valorisée et reconnue afin d'organiser un recrutement adapté à leur profil. Enfin, l'affectation des enseignants stagiaires et titulaires sera optimisée au mieux de l'intérêt des élèves spécialement dans le domaine du remplacement. En complément de ces mesures, le dispositif académique des Equipes Mobiles de Sécurité (43 agents) peut être mobilisé pour l'aide aux enseignants ou aux écoles confrontés à des difficultés liées au comportement de certains élèves ou à des relations problématiques avec l'environnement. Ce dispositif intervient pour du conseil, de la formation et dans le cadre d'opérations de sécurisation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72975

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 504

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6841